

**COMPTE-RENDU
DU CICA
DU 25 JUIN 2012**

**SOUS RESERVE
DE SON APPROBATION
PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 28 JANVIER 2013**

CICA du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 25 juin 2012

Le lundi 25 juin deux mil douze, à dix-neuf heures, les membres du CICA se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement, avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du XVI^{ème} arrondissement, le 23 mai 2012, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du 16^{ème} arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, M. Jean-Yves MANO, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Christiane ARLES.

Participait également à la réunion :

M. Patrick HERNANDEZ, Directeur adjoint de l'INSEE d'Ile de France et responsable du service des études et de la diffusion.

Autres personnes présentes et associations représentées :

M. FAILLANT de la section PS 16, M. DUFOUR de Paris 16^{ème} info, M. LEMANT de Cité 16, Mme WITASSE de l'AGF 16^{ème}, M. de CHAZEUX du CLIS, M. CREPY de l'AFC, M. SAUREL

Etaient excusés :

Mme Danièle GIAZZI, M. Grégoire CHERTOK, M. Marc LUMBROSO, M. Bernard DEBRE, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Valérie SACHS, M. Eric HELARD, M. David ALPHAND, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, M. Gérard GACHET, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Ordre du jour du CICA

- L'adéquation entre l'offre de services publics et les besoins des citoyens du XVI^{ème} arrondissement

M. GOASGUEN ouvre la séance à 19 heures 05.

M. GOASGUEN souligne que le sujet inscrit à l'ordre du jour du CICA de ce jour soulève quatre questions centrales portant sur :

- la démographie du XVI^{ème} arrondissement et le service public de la petite enfance ;
- l'offre scolaire et les élèves du XVI^{ème} arrondissement ;
- la santé publique, en particulier pour les personnes âgées et les problématiques que rencontre le secteur sanitaire et social ;
- les équipements sportifs de proximité et leur adéquation avec les besoins du XVI^{ème} arrondissement.

Mme ROUSSEAU rappelle que ce thème a été évoqué et choisi, avec l'accord des associations, lors des pré-CICA qui se sont tenus au cours de l'année 2011. Elle précise par ailleurs qu'aucun CICA n'a été organisé depuis novembre 2011 pour des raisons électorales.

1. L'évolution de la démographie du XVI^{ème} arrondissement

M. HERNANDEZ, Directeur adjoint de l'INSEE d'Ile de France et responsable du service des études et de la diffusion, présente les évolutions démographiques du XVI^{ème} arrondissement entre 1999 et 2009, des chiffres qui ne seront diffusés que le 28 juin prochain. Il évoquera notamment dans sa présentation les relations entre le XVI^{ème} arrondissement et Paris et les communes proches des Hauts-de-Seine.

a. La population du XVI^{ème} arrondissement, sa structure et son évolution

Au 1^{er} janvier 2009, la population municipale du XVI^{ème} arrondissement s'élève à 169 372 habitants. La population de l'arrondissement se révèle plus féminine qu'à Paris. Les femmes représentent en effet 54,9 % de la population du XVI^{ème} arrondissement contre 52,9 % de la population parisienne. La population s'avère également plus âgée, avec 11,6 % de personnes âgées de plus de 75 ans contre 7,4 % à Paris. Paradoxalement, l'arrondissement compte aussi plus de jeunes, avec 20 % de moins de 20 ans contre 19,5 % à Paris. Ainsi, dans le XVI^{ème}, un Parisien sur cinq est âgé de moins de vingt ans. Depuis 1999, l'arrondissement a gagné 8 000 habitants supplémentaires, soit une augmentation annuelle de 0,5 %. Sur la période ont été enregistrées plus de naissances que de décès, soit un solde naturel de 0,4 % et, pour la première fois, un solde positif d'entrées-sorties. L'arrondissement compte ainsi plus d'arrivées que de départs alors que Paris connaît le mouvement inverse, avec un solde migratoire négatif de 0,3 % et un solde naturel positif de 0,7 %. De fait le XVI^{ème} arrondissement et Paris obtiennent une croissance identique de 0,5 %. La part des jeunes a augmenté depuis 1999, passant de 18,7 % à 20 % aujourd'hui. Sur la même période, la proportion des plus de 75 ans est restée stable. Ces chiffres démontrent que le XVI^{ème} arrondissement attire plus de jeunes et enregistre une croissance moyenne identique à celle de l'agglomération.

b. Les familles résidant dans le XVI^{ème} arrondissement et leur logement

Le XVI^{ème} arrondissement compte moins de familles d'une personne seule qu'à Paris. Ces familles représentent en effet 46,7 % de la population de l'arrondissement contre 52,4 % de la population de l'agglomération. De fait, l'arrondissement compte davantage de couples, avec ou sans enfant. Les familles monoparentales se révèlent également moins nombreuses. Depuis 1999 s'est produite une augmentation du nombre de couples sans enfant dans l'arrondissement. La taille des ménages demeure néanmoins relativement élevée puisque chaque ménage compte 2 personnes en moyenne contre 1,9 à Paris.

En termes de logement, l'arrondissement accueille moins de résidences principales sur l'ensemble de son parc de logement mais davantage de résidences secondaires et de logements vacants. Entre 1999 et 2009, l'arrondissement a quand même gagné 3 000 résidences principales supplémentaires. Si le taux de logements vacants est resté stable sur la période, le nombre de résidences secondaires ou de logements occasionnels s'est réduit, permettant cet apport de 3 000 logements supplémentaires. Le XVI^{ème} arrondissement est caractérisé par un taux plus élevé qu'à Paris

de propriétaires résidents, présentant une ancienneté moyenne d'emménagement plus importante, de 18 ans contre 16 ans à Paris. L'arrondissement compte également plus d'appartements de grande taille. 37 % des résidences principales sont constituées de 4 pièces ou plus contre 28 % en moyenne à Paris. L'agglomération est en effet composée en majorité de petits appartements d'une à 2 pièces qui fluidifient les mobilités résidentielles. Les constructions se développent dans les mêmes proportions qu'à Paris mais les deux tiers des logements ont été construits avant 1949 contre 60 % à Paris. Depuis 1999, le parc immobilier a légèrement augmenté, à hauteur de 3 000 logements. Surtout, le parc propriétaire a fortement crû. En 1999, l'arrondissement comptait 37 % de propriétaires résidents. En 2009, ils sont 42 %. Sur la période, la part d'appartements de une à deux pièces a diminué au profit des grands appartements.

L'INSEE a étudié, sur cette base, la provenance des nouveaux arrivants dans l'arrondissement et la destination des partants. Sur la période 2003-2008, 61 % des habitants du XVI^{ème} arrondissement, soit 96 000 personnes, résidaient déjà dans le même appartement cinq ans auparavant. 22 000 habitants résidaient toujours dans le XVI^{ème} mais dans un autre appartement. Ainsi, 118 000 des 165 000 habitants résidaient déjà dans l'arrondissement cinq ans plus tôt. Sur les 40 000 nouveaux résidents, 8 700 proviennent des autres arrondissements parisiens, 4 000 sont originaires des Hauts-de-Seine, en particulier de Boulogne et Puteaux et 10 000 résidaient auparavant à l'étranger. Dans le même temps, 9 000 résidents du XVI^{ème} arrondissement ont déménagé pour d'autres arrondissements parisiens, en particulier vers le XV^{ème} et le XVII^{ème}. 8 000 résidents sont partis vers les Hauts-de-Seine, vers Neuilly et Boulogne pour un tiers d'entre eux. Enfin, 2 000 personnes ont déménagé pour d'autres départements de la région et les autres vers d'autres régions de France.

c. L'éducation et les diplômes

La population du XVI^{ème} arrondissement se révèle plus diplômée en moyenne qu'à Paris. 51 % des habitants détiennent en effet un diplôme supérieur à BAC+2 contre 44 % à Paris. En outre, 81 % des 18-24 ans de l'arrondissement sont toujours scolarisés, soit 10 points de plus qu'à Paris. La comparaison des statistiques démographiques et des statistiques scolaires peut montrer un décalage entre le nombre d'enfants scolarisés et le nombre d'enfants résidents. Des échanges peuvent effectivement se produire entre les communes. De fait, 9 600 enfants âgés de plus de 2 ans sont scolarisés en dehors du XVI^{ème}. 7 000 d'entre eux sont scolarisés dans d'autres arrondissements de Paris, en particulier dans les V^{ème}, VI^{ème} et XV^{ème} arrondissements. Ils sont 2 000 dans les Hauts-de-Seine, à Boulogne et Nanterre essentiellement. A l'inverse, le XVI^{ème} accueille 17 000 enfants issus d'autres arrondissements pour la moitié d'entre eux, en particulier du XV^{ème} et du XVII^{ème}. 6 000 enfants proviennent des Hauts-de-Seine, dont un tiers de Boulogne-Billancourt.

d. L'emploi des populations actives

L'arrondissement compte 110 000 personnes âgées de 15 à 64 ans mais recense moins d'actifs qu'à Paris. Seuls 7 sur 10 travaillent. Cet écart s'explique d'une part par la proportion forte d'étudiants dans l'arrondissement et d'autre part par les personnes au foyer. Le nombre de personnes retraitées, en revanche, demeure identique à celui de Paris. Le taux d'emploi se révèle plus faible, compte tenu de la population féminine plus élevée dans l'arrondissement, avec de nombreuses femmes au foyer. Le taux d'emploi des 25-54 ans présente même six points d'écart entre le XVI^{ème} et Paris. Sur les 73 000 actifs en emploi résidant dans la commune, la moitié seulement y travaille. 14 000 actifs résidents se déplacent, pour travailler, dans d'autres arrondissements, essentiellement dans le VIII^{ème} et le XV^{ème}. 12 000 travaillent dans les Hauts-de-Seine, dont un tiers à Courbevoie, Puteaux et Nanterre, c'est-à-dire La Défense. 121 000 emplois sont offerts dans l'arrondissement. 71 % d'entre eux constituent des emplois de cadres, en particulier dans le tertiaire marchand (commerce, transport et services). 20 % des emplois sont proposés dans l'administration, soit un peu moins qu'à Paris. La proportion d'emplois de cadres se révèle plus élevée qu'à Paris, à hauteur de 36 %, soit peu ou prou la proportion de cadres dans la population du XVI^{ème} arrondissement. Les professions intermédiaires et les employés se révèlent relativement moins nombreux qu'à Paris. Ces emplois, lorsqu'ils ne sont pas pourvus par les résidents du XVI^{ème}, sont occupés par des résidents d'arrondissements limitrophes, le XV^{ème} et le XVII^{ème}. Près de 20 000

travailleurs viennent des Hauts-de-Seine, notamment Boulogne et Courbevoie. 800 personnes viennent également des Yvelines.

M. HERNANDEZ précise, en conclusion, que les chiffres qu'il vient de présenter, seront diffusés sur le site de l'INSEE à partir du 28 juin prochain.

Mme WITASSE, représentant l'Association générale des familles du XVI^{ème}, remercie M. Hernandez pour cette présentation précise de l'évolution de la démographie dans le XVI^{ème}. Elle souligne l'utilité de ces chiffres pour les associations puisqu'ils leur permettent de déterminer les offres qu'elles devront proposer à l'avenir. Cette présentation a ainsi pu démontrer qu'il convenait de s'attacher aux jeunes et aux très jeunes familles, notamment à travers les problématiques des crèches, haltes garderies et écoles.

Hélène ZWANG, conseillère d'arrondissement demande si l'étude démographique a été déclinée par quartier.

M. HERNANDEZ répond qu'il n'a pas opéré une telle distinction mais rappelle que toutes les données figurent sur le site de l'INSEE. Des bases de données infra-communales permettent d'effectuer un zonage du territoire de la commune sur les 18 thèmes différents de l'étude.

Un représentant de l'Association Aux captifs, la libération demande les raisons pour lesquelles cette étude n'a pas prise en compte le thème de la pauvreté, notamment les personnes de la rue, une problématique pourtant d'actualité.

M. HERNANDEZ précise que les statistiques présentées ce jour sont issues de l'enquête de recensement qui s'intéresse à la population des ménages. La collecte des sans-abris constitue une opération très ponctuelle réalisée tous les cinq ans. La dernière a été effectuée l'an dernier et ses résultats figurent sur le site internet de l'INSEE.

M. LEGENDRE indique que la Mairie travaille avec l'Association Aux captifs la libération qui participe notamment au plan hivernal et a pris connaissance de cette enquête qui comprend notamment une cartographie très précise de la localisation des SDF et des centres d'hébergement. Cette carte montre notamment une disparité entre l'est et l'ouest puisque les centres d'hébergement sont davantage présents dans l'est de l'agglomération.

Le nouveau coordinateur des équipes mobiles et des maraudes confirme ces propos et souligne qu'il existe malheureusement peu de structures dans l'ouest parisien.

Mme DUFLAND, représentant Les Papillons Blancs de Paris, demande si les personnes relevant du handicap ont été recensées dans le cadre de cette étude.

M. HERNANDEZ indique que l'INSEE utilise deux modes de recensement. L'enquête auprès des ménages recense toutes les personnes qui vivent dans un logement ordinaire. Par ailleurs, chaque année, l'INSEE interroge les communautés de vie. Cette collecte est effectuée par la Mairie de Paris sur l'ensemble des personnes qui résident dans l'agglomération. Concernant le handicap, l'INSEE a mené une enquête Handicap Santé en Ile de France en 2007-2008 auprès des ménages, des aidants familiaux et des communautés pour examiner l'environnement qui entoure le handicap. Ses résultats ont été exploités pour les Hauts-de-Seine et l'enquête devrait faire l'objet d'une exploitation régionale avant la fin de l'année. Toutes les données figurent également sur le site internet de l'INSEE.

2. L'offre de services publics dans le XVI^{ème} arrondissement

Mme RIVAYRAND présente l'offre de service public dans le XVI^{ème} arrondissement, une offre qui figure sur le site interactif de la Mairie de Paris. Elle rappelle qu'un service public exerce

des activités d'intérêt général pour satisfaire au mieux les attentes de la population. Il est le plus souvent assuré par l'Etat ou une collectivité locale mais il peut également être rendu par une entreprise publique, comme dans le cas des transports en commun, une entreprise privée, pour la distribution de l'eau par exemple, voire par une association puisque le service public de l'enseignement peut être assuré par une école privée sous contrat. La notion de service public se révèle relativement vague mais l'idée d'intérêt général y prédomine.

Le XVI^{ème} regroupe à la fois des services publics municipaux et des services publics d'Etat.

a. Les services publics municipaux

La Mairie d'arrondissement du XVI^{ème} est, selon les statistiques de fréquentation, l'institution la plus représentative de l'arrondissement pour ses habitants. Elle constitue véritablement un acteur majeur du service public. C'est le site vers lequel les habitants vont avoir une tendance naturelle à se diriger pour obtenir tout renseignement ou information, quelle qu'en soit la nature. A la Mairie du XVI^{ème}, les habitants peuvent trouver les services administratifs traditionnels que sont l'état civil, le service des élections ou les affaires générales mais également des services sociaux, comme le Centre d'Action Sociale, des services qui s'occupent des plus démunis et des personnes âgées. La Mairie comprend également des services qui ont été créés pour répondre à des besoins nouveaux de la population. Il en est ainsi, par exemple, du Relais informations Familles, qui enregistre les demandes de crèches mais qui a également vocation à répondre à toute demande d'information sur la famille au sens large. Créé en 2008, ce relais accueille près de 100 000 personnes par an.

Mme RIVAYRAND précise qu'une présentation sera effectuée par la suite sur l'accueil des tout-petits dans les neuf crèches collectives, la crèche familiale et les quatre haltes garderies de l'arrondissement. Une présentation des écoles suivra aussi. C'est la circonscription des Affaires Scolaires qui assure le fonctionnement des 31 écoles publiques maternelles, primaires et polyvalentes et qui organise toutes les activités éducatives périscolaires. Seront également évoqués les collèges et lycées. Dans ce même secteur des établissements scolaires, la Caisse des écoles gère les 18 cantines et les 800 000 repas servis chaque année dans les établissements du XVI^{ème}.

Figurent également au rang des services destinés aux habitants les services municipaux de la jeunesse et des sports, qui permettent aux habitants de pratiquer le sport dans les meilleures conditions possibles, en assurant la gestion, l'entretien et le bon fonctionnement quotidien des 18 sites sportifs de l'arrondissement, qu'il s'agisse des gymnases, des piscines ou des terrains d'éducation physique. Le XVI^{ème} compte également un centre d'animation, le centre du Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier. Ces établissements sont gérés par l'association Actise, qui est titulaire d'une délégation de service public. Ce centre d'animation accueille plus de 3 000 inscrits. L'accès à la culture est assuré par deux bibliothèques municipales, un conservatoire et trois musées.

Le XVI^{ème} arrondissement gère ensuite des services publics municipaux qui interviennent sur l'espace public. Le service de la voirie assure l'entretien des trottoirs et des chaussées. Le service de l'eau et de la propreté réalise le balayage des quelques 153 kilomètres de voies et 306 kilomètres de caniveaux ainsi que la collecte de 62 000 tonnes d'ordures ménagères. Le service d'exploitation des jardins effectue l'entretien et la surveillance de 75 espaces verts, jardins, parcs et promenades. Enfin, le service du patrimoine et de l'architecture entretient l'ensemble du patrimoine immobilier de l'arrondissement.

Au total, ce sont plus 2 300 agents qui travaillent au sein des services publics municipaux du XVI^{ème} arrondissement.

b. Les services publics de l'Etat

Pour la justice, le tribunal d'instance est logé dans le bâtiment de la Mairie. Le maintien de l'ordre est assuré par la Préfecture de police au sein des cinq commissariats et services de police de

l'arrondissement. L'antenne de police, un service purement administratif délivrant cartes d'identité et passeports, est hébergée dans la mairie. L'arrondissement compte également deux casernes de pompiers, rue François Millet et rue Mesnil. Il accueille par ailleurs le centre des impôts, cinq établissements considérés comme des services publics bien qu'ils ne fournissent pas de prestations. Les transports en commun sont assurés par la RATP, qui exploite 5 lignes de métro, une dizaine de lignes de bus et 2 lignes de RER. La Poste compte 14 bureaux dans l'arrondissement. Une dizaine de musées d'Etat sont également hébergés dans le XVI^{ème}.

Mme RIVAYRAND souligne en conclusion que de nombreux bénévoles interviennent aussi au travers des associations, dans tous les champs du quotidien, en complément de l'action de la collectivité publique.

3. Le détail de quatre services publics du XVI^{ème} arrondissement

a. L'accueil de la petite enfance dans le XVI^{ème} arrondissement

Mme JUNOT confirme les statistiques présentées en début de séance. Le XVI^{ème} arrondissement se révèle de plus en plus jeune et sa population présente une mixité culturelle et sociale très importante. Il compte surtout un très grand nombre de familles de trois enfants et plus. Presque toutes les familles exercent une activité professionnelle, de la plus modeste à la plus prestigieuse. En outre, l'existence dans le XVI^{ème} arrondissement de grands appartements dits familiaux attire beaucoup de jeunes ménages qui, parce qu'ils n'en avaient pas les moyens auparavant, ont quitté l'arrondissement lorsqu'ils se sont mariés mais y reviennent quelques années plus tard avec un ou deux enfants. Les naissances gémellaires connaissent aussi, cette année, une recrudescence et les crèches, déjà trop peu nombreuses, risquent de ne pouvoir les accueillir.

L'arrondissement souffre en effet d'une pénurie de structures d'accueil pour les jeunes enfants. Il constitue même, en la matière, le bon dernier de la capitale. Le relais d'informations familles enregistre chaque année plus de 4 000 demandes mais seules 10 % d'entre elles peuvent être satisfaites.

L'arrondissement compte 7 crèches municipales :

- la crèche Longchamp (78 berceaux) ;
- la crèche Lauriston (72 berceaux) ;
- la crèche Trocadéro (88 berceaux) ;
- la crèche Chaillot, fermée pour restructuration durant six ans et livrée en septembre 2010 (60 berceaux) ;
- la crèche Prokofiev (88 berceaux) ;
- la crèche Hébrard (72 berceaux) ;
- la crèche Versailles ouverte en janvier 2011 après près de 5 ans de travaux (60 berceaux).

Deux crèches associatives détiennent une délégation de service public :

- la halte-garderie du Parc de Passy (36 berceaux), rue d'Ankara, gérée par l'association Crescendo ;
- la crèche Erlanger (50 berceaux), ouverte le 1^{er} septembre 2010, gérée par l'entreprise Babilou.

L'arrondissement accueille par ailleurs une crèche familiale municipale. Toutefois, cette crèche familiale ne compte plus que quatre assistantes maternelles et ne pourra plus accueillir qu'une douzaine d'enfants. Les enfants de plus de 18 mois peuvent être accueillis dans les trois haltes garderies municipales :

- rue de Longchamp (20 places) ;
- rue Claude Terrasse (20 places) ;
- Chaillot, la seule halte-garderie à accueillir des enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

Trois crèches ont passé une convention avec la Ville de Paris :

- la crèche de l'hôpital Sainte Périne (6 berceaux) ;
- Babilou, une crèche interentreprises sise rue Raymond Poincaré (10 berceaux) ;
- la crèche de l'Etoile (6 berceaux).

Deux autres crèches sont dirigées par l'association Œuvres nouvelles des crèches parisiennes, subventionnée par la Ville de Paris :

- rue François Millet (55 berceaux) ;
- le Point du Jour (50 berceaux).

Existent également 6 haltes garderies associatives, les 3 premières étant dirigées par l'association ABC Puériculture :

- Teddy Club (20 places) ;
- Les Oursons (41 places) ;
- Calin'Ours (43 places) ;
- Les Jardins du Ranelagh, gérés par l'Association Générale des Familles (28 places) ;
- La crèche de l'Annonciation, crèche de la paroisse Notre-Dame de Passy (30 places) ;
- La crèche Saint-Honoré d'Eylau, qui dépend de la paroisse Saint-Honoré d'Eylau (42 places).

L'arrondissement héberge aussi 3 haltes garderies privées :

- L'île aux enfants, avenue Théophile Gautier (40 places) ;
- Petit à petit (25 places) ;
- Am Stram Gram (30 places).

Deux jardins d'enfants privés :

- Les Jardins de l'ONU, 40 rue Pierre Guérin (69 places) ;
- L'école Montessori, rue Erlanger (30 places).

Enfin, une halte jeux garderie accueille 12 enfants à la Maison de l'enfance, rue Serge Prokofiev. Deux consultations PMI sont organisées rue Claude Terrasse et rue Lauriston.

Les assistantes maternelles libérales agréées se révèlent aussi peu nombreuses que le sont les crèches dans l'arrondissement. Seules 30 assistantes sont ainsi recensées. Au total, 671 places sont offertes par les crèches municipales, auxquelles s'ajoutent 141 places proposées par les associations.

Le XVI^{ème} arrondissement gère au quotidien la pénurie et les drames que connaissent les jeunes ménages : pertes d'emploi quand il s'avère impossible de trouver une place en crèche, gardes partagées qui se terminent mal, des nounous sans diplôme qui réservent de mauvaises surprises.

Mme JUNOT rappelle que Claude Goasguen avait choisi de faire de la petite enfance la priorité de sa mandature et lui avait demandé de présider, en son nom, le Comité d'urgence pour la petite enfance. Ce dernier s'est réuni chaque semaine durant un an. Il a pu auditionner les services du Secrétariat d'Etat à la famille, l'adjoint au Maire de Paris chargé de la petite enfance, la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que les associations et entrepreneurs afin de les inciter à venir s'installer dans le XVI^{ème} arrondissement. Entre la décision de construire une crèche municipale et son ouverture, plus de trois ans sont souvent nécessaires. Pour deux des crèches du XVI^{ème} se sont même écoulés quatre ans et demi. Les crèches privées et interentreprises se révèlent beaucoup plus réactives car elles ne sont pas soumises à des procédures d'appel d'offres. Un an de travaux seulement permet d'ouvrir une crèche privée de taille moyenne. Pour les micro-crèches de dix places, la solution la plus rapide, économique et adaptée à l'environnement, il faut en général trois mois. Ce genre de structure n'existait pas au début de la mandature et la mairie d'arrondissement a éprouvé des difficultés pour faire comprendre aux services administratifs de la Ville l'absolue nécessité d'ouvrir ces structures et d'obtenir les agréments de la Ville de Paris. La mairie d'arrondissement s'est efforcée d'aider les établissements privés à s'installer mais ceux-ci doivent encore suivre un véritable parcours du combattant. Mme JUNOT espère toutefois que trois nouvelles micro-crèches pourront s'implanter dans le XVI^{ème} d'ici la fin de l'année. Elle rappelle par ailleurs que les crèches municipales les plus anciennes de l'arrondissement ont été construites dans les années 1980. De fait, certaines devront subir des restructurations, engendrant une fermeture d'un an et, par voie de conséquence, une réduction du nombre des admissions. Cette année, dans le sud de l'arrondissement, une crèche associative va fermer pour six mois pour restructuration. Le taux d'admission a, de ce fait, baissé en deçà de 10 %. Seules 231 places ont été attribuées lors des dernières commissions et la commission qui se tiendra en septembre ne pourra en offrir qu'une vingtaine alors que les demandes se révèlent de plus en plus nombreuses et dépassent les 4 000.

La Ville de Paris alertée par le problème du XVI^{ème} arrondissement a effectué, à la demande du Maire du 16^{ème}, des réserves dans l'immeuble qu'elle a repris à GDF place Possoz. Il est prévu d'y réaliser une crèche d'une trentaine de places mais les travaux et les procédures administratives prennent du temps. De fait, cette crèche n'ouvrira vraisemblablement qu'au cours de la prochaine mandature. La Ville a, à la demande du Maire du 16^{ème}, également émis une réserve dans un garage Renault sis rue de la Pompe. Une crèche d'entreprise doit y être construite, pour une livraison fin 2014. Enfin, les bureaux de la gendarmerie nationale situés dans le nord pourraient accueillir des logements et une crèche en 2016 ou 2017 que le Maire du 16^{ème} a fait inscrire au PLU.

M. MANO rappelle qu'une crèche est en projet depuis six ans, gare d'Auteuil.

Mme JUNOT confirme qu'une crèche a été prévue Gare d'Auteuil pour 60 berceaux. Elle souligne que la Ville doit consentir un effort, notamment vis-à-vis des entreprises qui sont très attirées par le XVI^{ème}. La Ville peut en effet réserver un tiers des places d'une crèche interentreprises.

M. GOASGUEN indique que des possibilités s'ouvrent quand même sur le sujet. Il avait sollicité les paroisses qui détiennent de nombreux terrains. Celles-ci se montraient jusqu'à présent plutôt rétives à l'idée de construire des crèches mais il semble que la situation se débloque actuellement. Par ailleurs, l'absence de structures d'accueil rend d'autant plus cruciale la question des aides à domicile et les projets d'écrêtement de ces aides qui vont être débattus au Parlement pourraient mettre à mal les familles. Le fait de mettre un service public à la disposition d'une collectivité constitue une obligation. Or, dans le XVI^{ème} arrondissement, cette obligation est loin d'être remplie. La réforme de l'aide à domicile pourrait rendre encore plus grand le besoin de construire des crèches supplémentaires. Certaines familles, se trouvant ainsi exclues de l'aide à domicile pourraient se tourner vers les crèches, alors même que ces dernières se révèlent plus coûteuses. Enfin, les micro-crèches présentent de nombreux avantages. De taille plus modeste, elles se révèlent en effet plus aisées à installer dans des zones qui peuvent plus facilement recevoir des habilitations. L'arrondissement, en la matière, accuse un grand retard, provoqué par l'évolution démographique qu'a connu le XVI^{ème}, longtemps considéré comme un arrondissement où la démographie était peu importante. Ce n'est que depuis 5 ans que l'arrondissement a pris la mesure de son développement. En outre, la multiplication des services administratifs de la Ville de Paris à consulter vient accroître la durée des projets, au-delà de deux ou trois ans alors que la construction de structures privées prend à peine un an. M. GOASGUEN souligne à quel point le problème s'avère aujourd'hui crucial.

M. MANO indique qu'en deux mandatures, la Ville aura créé 8 000 places de crèches à Paris, représentant un investissement considérable. Il reconnaît toutefois que le XVI^{ème} a été oublié pendant longtemps. Les travaux sur certaines crèches, notamment à Chaillot, ont duré plus que prévu parce que la copropriété refusait ces travaux, une situation dont la Ville n'était pas responsable. La Ville a connu quelques freins mais a aussi saisi quelques opportunités, avec le soutien général des élus. Il en est ainsi par exemple de la reprise de l'immeuble GDF où une crèche sera construite. M. MANO confirme que les crèches font donc bien partie des priorités de la Ville malgré des possibilités limitées dans l'arrondissement. Il rappelle par ailleurs que certains projets ont été retardés de 5 ou 7 ans du fait des recours des riverains. Le Maire de Paris est bien conscient des besoins du XVI^{ème} arrondissement en la matière et s'attache à saisir les opportunités qui se présentent, en donnant un avis positif à tous les projets qui lui sont soumis.

M. GOASGUEN émet le souhait que les parlementaires socialistes de la Ville de Paris comprennent l'importance de l'aide à domicile et ne prennent pas de décision préjudiciable en la matière. Une partie de la population pourrait en effet, avec l'écrêtement de ces aides, sortir du périmètre de la défiscalisation.

Mme WITASSE indique que l'Association générale des familles du XVI^{ème} a réalisé une enquête auprès de ses adhérents qui montre que les familles, malgré l'aide à domicile, recourent déjà au travail au noir. Elle estime que ce recours pourrait se multiplier à l'avenir. Si 10 % des demandes sont aujourd'hui satisfaites par le service public, les 90 % restants impliquent beaucoup

de débrouillardise, une situation d'autant plus grave que cela concerne des enfants, dont la santé peut également être menacée.

M. GOASGUEN ajoute que les règlements sur les logements complexifient encore le problème pour les assistantes maternelles. Dans le XVII^{ème}, la situation s'avère relativement convenable car l'arrondissement compte davantage d'immeubles sociaux plus aisément adaptables. Or tel n'est pas le cas dans le XVI^{ème} où des problèmes d'adéquation entre la réglementation et l'exercice de cette profession bloquent nombre d'initiatives.

Mme JUNOT reconnaît que seules 30 assistantes maternelles sont agréées dans le XVI^{ème} contre 200 dans le XVII^{ème}. Les vocations se révèlent peu nombreuses car les contraintes sont importantes. Les logements doivent comprendre un espace suffisant et les mères de famille éprouvent quelques réticences à accueillir deux ou trois enfants en plus des leurs. L'arrondissement souffre par ailleurs d'un manque de personnel chronique dans les crèches municipales. Depuis près de trois ans, les directrices de crèches voient leurs effectifs, en cas de congé maternité ou maladie, non remplacés. Mme JUNOT indique qu'elle a reçu ce jour un courrier de la directrice de la crèche de Chaillot, signalant que 4 salariées sont en congé maladie dont le remplacement n'est pour l'instant pas prévu. Une professionnelle va bientôt entrer en congé maternité. La crèche accueille actuellement 52 enfants. L'encadrement atteint, dans cette situation, un adulte pour 7 enfants, et se rapproche des normes réglementaires minimales d'un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et un adulte pour 8 enfants qui marchent. Mme JUNOT invite donc les élus du Conseil de Paris à sensibiliser la Ville sur la situation de l'arrondissement.

M. MANO note que la difficulté de se loger à Paris rend la situation encore plus complexe pour le personnel. Ce sujet est d'ailleurs considéré comme une priorité. Il existe toutefois un paradoxe dans la mesure où 60 % des logements proposés sont refusés par le personnel. Sur 140 logements proposés, seuls 42 ont été acceptés. Il s'agit d'un problème dont tout un chacun doit prendre conscience aujourd'hui et qui prend des proportions jusqu'ici inconnues.

M. GOASGUEN estime qu'il faudrait, pour y remédier, entretenir davantage les appartements des offices HLM.

b. Les écoles du XVI^{ème} arrondissement

Mme BRASSEUR présente le panorama des affaires scolaires dans le XVI^{ème} arrondissement, en se fondant sur les chiffres de la rentrée 2011. L'arrondissement comprend 31 écoles publiques regroupant :

- 106 classes de maternelle, pour un effectif de 2 846 enfants âgés de 3 à 6 ans ;
- 171 classes élémentaires, pour un effectif de 4 402 élèves âgés de 6 à 11 ans.

Au total, près de 7 300 enfants étaient scolarisés à la rentrée de septembre 2011 dans l'arrondissement. Ces chiffres sont restés stables durant les deux premières années de la mandature mais croissent aujourd'hui au même rythme que les demandes de places en crèche. Des déséquilibres existent aussi entre les quartiers. Il existe par ailleurs 11 établissements privés sous contrat, qui accueillent un peu plus de 4 500 enfants, soit 40 % des enfants scolarisés en maternelle et au primaire.

Trois établissements publics sont en mesure d'accueillir seulement 50 élèves non francophones, un nombre tout à fait insuffisant au vu des 80 ambassades qu'héberge le XVI^{ème} arrondissement. De fait, les demandes dépassent aujourd'hui les capacités. Trois écoles regroupent 40 enfants handicapés mais une seule, de 6 places, peut accueillir des enfants en fauteuil. Des projets ont été définis pour la rentrée afin d'améliorer la situation mais de nombreuses demandes resteront insatisfaites.

Pour le secondaire, qui dépend du département ou de la région, le XVI^{ème} arrondissement compte 5 grosses cités scolaires dont la plus importante d'Ile de France (Janson-de-Sailly), un collège d'enseignement général, un lycée municipal (René Cassin), un lycée technique de la Mode (Octave Feuillet) et un lycée d'Etat (Jean Zay) sur lequel l'arrondissement n'intervient pas. Cette population recouvre plus de 10 000 élèves. Dans le privé sous contrat, l'arrondissement

héberge 11 établissements recouvrant une population d'environ 10 000 enfants. A cela s'ajoutent 8 écoles privées hors contrat, une catégorie qui a récemment augmenté.

Pour l'enseignement supérieur, l'arrondissement compte deux universités, la prestigieuse Paris Dauphine et l'excellent IUT de l'avenue de Versailles rattaché à Paris V René Descartes, qui a cette année reçu une récompense exceptionnelle pour avoir recensé 100 % d'étudiants reçus dans les licences présentées. De plus en plus d'établissements privés s'installent dans l'arrondissement, des établissements qui préparent les étudiants aux concours. Trois établissements se sont implantés cette année dans le XVI^{ème}, dans le même immeuble, qui préparent à des écoles de journalisme et de communication.

La qualité de l'enseignement dispensé dans le XVI^{ème} arrondissement s'avère remarquable avec un corps enseignant particulièrement compétent et dévoué et une écoute très attentive des chefs d'établissements du primaire comme du secondaire. Pour preuve de cette réussite, tous les lycées du XVI^{ème} arrondissement ont obtenu un pourcentage de plus de 90 % de reçus au baccalauréat 2011 et pas moins de 250 mentions très bien.

Concernant les travaux et l'entretien des bâtiments, la Mairie tente de maintenir coûte que coûte la qualité de l'accueil matériel dans ses 32 écoles, en essayant de se montrer juste malgré une enveloppe financière assez maigre voire insuffisante pour les travaux courants. Malgré l'obligation légale, la Mairie n'est ainsi pas en mesure de créer des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, même provisoirement. Autre manque très important, seules 3 des 32 écoles de l'arrondissement sont équipées d'un ascenseur. Certains travaux de remise aux normes légales de sécurité grèvent le budget, retardant d'année en année les travaux de rénovation ou de remise en peinture. Un point positif cependant, le Plan Climat prévu par la Ville de Paris pour améliorer les consommations d'énergie, en particulier de chauffage, va permettre à deux des plus grands groupes scolaires (Passy Chernoviz et Parc des Princes) de procéder à la réfection complète des huisseries.

Les perspectives d'avenir restent peu enthousiasmantes. Selon le vieil adage « Priorité à l'est parisien », aucune création ni rénovation complète d'établissement n'est prévue pour le XVI^{ème} avant l'horizon 2017 voire au-delà alors que les chiffres croissants de la démographie prouvent que le besoin d'accueillir des élèves va devenir de plus en plus prégnant. Les écoles du centre de l'arrondissement, en particulier autour d'Auteuil et La Muette, se trouvent déjà en sureffectif. Certaines écoles ne prennent plus d'inscriptions. Il est presque indécent de signaler que certaines classes de maternelle ont accueilli jusqu'à 33 élèves en petite section à la rentrée et que des CP, année déterminante du démarrage des apprentissages, ont dépassé 30 élèves par classe. Seules les écoles du nord conservent quelques locaux disponibles pour des créations de postes.

Le manque d'anticipation constitue un autre sujet d'inquiétude puisque la création de nouveaux logements dans le XVI^{ème} arrondissement, notamment le grand projet de la gare d'Auteuil, avec peut-être 11 étages de construction et la création d'une crèche de 60 berceaux, ne s'accompagne d'aucun projet de création d'une école alors que les écoles de secteur comptent déjà plus de 30 élèves par classe. Mme BRASSEUR souligne, en conclusion, que le XVI^{ème} bénéficie d'un enseignement de qualité mais souffre d'un déficit quantitatif.

M. GOASGUEN remercie Mmes Junot et Brasseur pour le travail exceptionnel qu'elles accomplissent sur le secteur. Il estime qu'il pourrait exister des solutions en la matière. La démographie montre en effet que le sud compte de plus en plus de jeunes mais que le nord conserve encore quelques possibilités d'accueil. M. GOASGUEN suggère donc un changement de la carte scolaire, d'autant que les demandes de dérogations se multiplient. Il se félicite par ailleurs de la force du secteur privé qui permet à l'éducation nationale de disposer de crédits plus importants. L'Académie pourrait toutefois prendre ombrage de la montée en puissance du secteur privé au détriment du secteur public. M. GOASGUEN déplore par ailleurs les problèmes de *vox populi* qui discréditent certaines écoles, faisant augmenter les demandes de dérogation et entraînant des déséquilibres importants au sein de l'arrondissement. Il en a été ainsi, durant de nombreuses années, du lycée Molière alors que l'enseignement y est le même qu'ailleurs ou du lycée Claude Bernard, dévalorisé par rapport à La Fontaine. La qualité de l'enseignement emporte d'ailleurs des conséquences sur le peuplement du XVI^{ème} puisque nombre de familles s'installent dans l'arrondissement pour bénéficier de cette qualité.

Thomas LAURET fait part de ses interrogations. Lorsqu'il a réalisé une enquête dans le sud de l'arrondissement, voilà un an, il avait interrogé des directrices d'école qui craignaient de perdre des classes, notamment dans le quartier d'Auteuil. Il convient de distinguer les effets de la politique de réduction du nombre de professeurs, qui a abouti à l'augmentation des élèves dans les classes et la réalité de la fréquentation des écoles de l'arrondissement. D'après son enquête, certaines écoles conservent des places disponibles pour créer des classes mais ne disposent pas des enseignants pour les occuper. Il souligne que demander plus de service public exige aussi plus de financements. Or, à un moment donné, l'adéquation entre les recettes et les dépenses s'avère compliquée. Il propose que le Conseil d'arrondissement s'attache à promouvoir la reconstruction de l'école Erlanger, près du boulevard Exelmans, le site présentant du potentiel pour construire plus de classes et bâtir une école moderne.

M. GOASGUEN prend l'exemple de l'école Murat, qui souffre non pas d'un manque de professeurs mais du refus des parents d'y inscrire leurs enfants à cause d'un changement sociologique dans le quartier. Il estime que le problème ne vient pas des enseignants. Le nouveau Gouvernement n'a en effet octroyé que 15 enseignants au rectorat de Paris, signe que la Ville ne souffre pas d'un déficit en la matière. Il reconnaît que l'école Erlanger doit être rénovée et agrandie, sans attendre, afin d'accueillir les enfants qui s'installeront à la Gare d'Auteuil. M. GOASGUEN estime par ailleurs que les problèmes d'aménagement restent moins considérables que dans d'autres arrondissements et que la situation s'avère globalement positive.

Mme BRASSEUR précise que l'arrondissement veille à préserver l'équilibre dans les effectifs, en refusant presque systématiquement les dérogations. Ainsi seules 3 dérogations sur 20 ont été acceptées pour le départ de l'école du Parc des Princes et l'arrondissement accueille des enfants résidant à Boulogne, à proximité du Parc des Princes.

M. GOASGUEN rappelle que le système de dérogation a entraîné la déqualification du lycée Claude Bernard voilà quelques années alors que le niveau de formation des enseignants et leur qualité s'avéraient bien supérieurs à ce que peuvent penser les parents.

Mme BRASSEUR signale que l'arrondissement compte également un excellent CIO, rue René Boylesve, qui dispense d'excellents conseils.

Mme SALMAT remarque toutefois qu'il n'est ouvert que durant les horaires scolaires et reste fermé le samedi.

c. L'accueil des personnes âgées dans le XVI^{ème} arrondissement

M. LEGENDRE présente les établissements d'accueil des personnes âgées dans l'arrondissement. Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris a développé de nombreux services pour répondre aux besoins et aspirations des personnes âgées parisiennes et de leur famille et, le moment venu, pour trouver les structures adaptées à leur besoin, selon leur âge et leur situation. Sur l'arrondissement, le Centre d'Action Sociale gère trois catégories d'établissements d'accueil pour personnes âgées : les résidences appartements, les clubs séniors et un restaurant Emeraude. Le XVI^{ème} héberge 5 résidences appartements destinées à des personnes âgées autonomes de 60 ans et plus n'exerçant plus d'activité professionnelle et souhaitant être relogées dans de bonnes conditions de confort tout en conservant une totale autonomie de vie. Il s'agit de :

- La résidence Bois le Vent, 5-7 rue Bois le Vent, avec 44 studios et F1 bis ;
- La résidence Jouvenet, 23 rue Jouvenet, avec 30 studios ;
- La résidence Mozart, rue Serge Prokofiev, avec 50 studios ;
- La résidence Pajou, 7 rue Pajou, avec 17 studios,
- La résidence Damiens, sur Boulogne-Billancourt, avec 58 logements répartis pour moitié entre Paris et Boulogne.

Au total, l'arrondissement offre 141 logements contre 4 200 sur Paris. Dix admissions sont intervenues en 2011 suite à la libération des logements pour cause de décès, transfert dans des

structures plus adaptées ou départ volontaire pour convenances personnelles. Les demandes d'attribution de logement sont instruites par la section locale du Centre d'Action Sociale. La commission logement propose à la directrice générale du Centre d'Action Sociale de Paris un ordre de priorité pour l'admission des candidats dès qu'un logement se libère. La commission est saisie des caractéristiques de chaque logement attribué et des données concernant le candidat, notamment les motifs de la demande et ses ressources. Elle se fonde, pour établir la priorité du dossier, sur des critères liés à l'urgence sociale de la demande.

La deuxième modalité d'accueil des personnes âgées recouvre les clubs séniors, dépendant du centre d'action sociale de la Ville de Paris. Il s'agit de centres de loisirs ouverts aux retraités parisiens qui offrent, dans un cadre agréable et accueillant, différentes activités manuelles, artistiques, culturelles ou sportives mises en place et encadrées par des professionnels de l'animation. Des bals, spectacles et conférences sont organisés régulièrement. L'accès à ces clubs est réservé aux adhérents sans aucune participation financière. Trois clubs sont ouverts, sur l'arrondissement, du lundi au vendredi, de 14 heures à 16 heures 30 :

- Le club Lauriston, 78 rue Lauriston
- Le club Mozart, 3 rue Serge Prokofiev
- Le club du jardin des poètes, 8 avenue du Général Sarrail.

Le XVI^{ème} arrondissement compte enfin un restaurant Emeraude accessible à tous les Parisiens retraités de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans dans les cas d'inaptitude reconnue au travail ainsi qu'aux personnes handicapées. Une participation financière est demandée suivant un barème de ressources. Ce restaurant, situé 23 rue Jouvenet, présente une capacité de 45-50 couverts. Il est ouvert du lundi au vendredi de 11 heures 45 à 14 heures. Il existe 44 restaurants Emeraude sur Paris.

A partir de septembre 2012, la permanence du CLIC -centre local d'information et de coordination - Paris Emeraude sera assurée une fois par semaine, le vendredi, de 9 heures à 12 heures, dans les locaux du CLIS, au sein de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement. Le CLIC a pour mission d'accueillir, informer et orienter les personnes âgées et leur famille. Malheureusement, il couvre plusieurs arrondissements et se trouve situé, pour le XVI^{ème}, dans le XV^{ème} arrondissement. M. LEGENDRE estime qu'au vu de l'évolution démographique, il conviendrait que l'arrondissement bénéficie d'une présence plus importante du CLIC.

Il existe par ailleurs une petite dizaine de résidences privées, 4 EPAD, des établissements pour personnes âgées dépendantes et deux unités de soins de longue durée, le groupe hospitalier Sainte-Périne et le centre Henri Dunant qui dépend de la Croix-Rouge française. M. LEGENDRE indique en conclusion que l'arrondissement souffre, là encore, d'un manque de places disponibles, d'autant que le taux de renouvellement reste relativement faible.

M. GOASGUEN estime que la restructuration de la carte hospitalière peut soulever une difficulté dans la mesure où l'établissement de Sainte-Périne se retrouve lié à l'hôpital Ambroise-Paré. Il souligne la nécessité de préserver la spécificité de Sainte-Périne.

d. Le sport dans le XVI^{ème} arrondissement

M. HERVOUET DES FORGES évoque les équipements sportifs que compte le XVI^{ème} arrondissement. Il souligne que l'arrondissement présente l'une des offres les plus importantes de Paris mais la demande excède malgré tout cette offre, en particulier de la part des scolaires. Le XVI^{ème} compte ainsi 4 stades avec 4 terrains de football, 3 gymnases de type C et 2 gymnases de type B, 2 piscines avec 6 lignes d'eau, 16 courts de tennis non couverts, un boulodrome et un complexe de piste urbaine. L'hippodrome d'Auteuil est aujourd'hui en pleine construction. 9 concessions sportives sont également ouvertes aux Parisiens.

Tous ces équipements ne sont pas entièrement transférés au XVI^{ème} arrondissement, en particulier les piscines, le stade de La Muette et le nouveau gymnase du Fonds des Princes. Saint-Jean de Passy représente un exemple de mutualisation réussie avec les établissements scolaires, mutualisation qui constitue une piste extrêmement intéressante pour l'avenir puisque les établissements, dont Janson-de-Sailly, disposent d'espaces disponibles plutôt importants. Le stade Coubertin n'est que partiellement ouvert aux sports de proximité mais accueille quand même de nombreuses

associations du XVI^{ème}. Le Stade de Roland Garros est ouvert partiellement aux scolaires de l'arrondissement, avec 2 courts de tennis. En revanche, le stade Jean Bouin ne sera plus désormais ouvert à la proximité. Le parc sportif de l'arrondissement, depuis 2008, a connu de nombreux bouleversements notamment avec la redéfinition du Stade Jean Bouin et la rénovation du Stade Roland Garros qui implique la restitution d'éléments de proximité. Deux gymnases de type C sont prévus pour remplacer le gymnase du Fonds des Princes, qui offriront à l'arrondissement une plus grande capacité, avec 2 salles annexes spécialisées pour la danse et les arts martiaux et un mur d'escalade. Ces gymnases devraient être livrés en septembre 2015. Sur l'hippodrome d'Auteuil, la piste d'athlétisme de 400 mètres a été livrée. Un terrain de rugby synthétique devrait l'être en 2013, de même qu'un terrain de hockey sur gazon et un terrain de basket. Le stade Hébert doit être reconfiguré pour une livraison en septembre 2013. 4 courts de tennis couverts seront livrés en 2014 et 4 courts de tennis mutualisés avec le centre d'enseignement de la FFT seront livrés en 2013. Cette année, a été inauguré un TEP, entièrement rénové pour les scolaires. Le pôle de la Muette a été totalement refondu, avec la construction d'un anneau de vitesse. Le sol du gymnase de Saint-Jean-de-Passy a également fait l'objet d'une réfection. Enfin, les deux bassins de la piscine de Montherlant ont été entièrement rénovés. Durant l'été sera effectuée, notamment, la réfection du sol du Stade Coubertin et du gymnase de Jean Bouin.

M. GOASGUEN remarque que le XVI^{ème}, de par sa position géographique, se trouve plutôt bien pourvu mais souligne qu'il doit veiller à conserver ses capacités. Il existe encore des opportunités d'évolution, notamment avec les hippodromes. Tant Longchamp qu'Auteuil, les hippodromes se dirigent vers une sous-utilisation. L'hippodrome de Longchamp s'est d'ailleurs montré ouvert à l'établissement de sports de proximité dans son enceinte. Ces équipements pourraient être utilisés pour le sport associatif, ce qui débloquerait des espaces pour le sport scolaire sur d'autres lieux. La question du Centre National d'Entraînement reste par ailleurs en suspens. Enfin, l'échec de l'arrondissement, sur Jean Bouin, lui a fait perdre beaucoup d'éléments de sports de proximité qu'il aura du mal à récupérer. M. GOASGUEN estime toutefois qu'il pourrait être possible, à terme, de négocier une certaine utilisation de Jean Bouin avec la direction de ce complexe.

Mme SALMAT remarque que les lycées et collèges qui dépendent de la Mairie de Paris disposent de terrains. Elle rappelle que Claude Goasguen avait évoqué, un temps, la possibilité d'utiliser leurs courts de tennis durant les week-ends. Elle demande ce qu'il en est de cette opportunité.

M. HERVOUET DES FORGES reconnaît que la mutualisation des équipements sportifs des établissements scolaires constitue une solution d'avenir très intéressante. Le XVI^{ème} arrondissement joue d'ailleurs un rôle pilote en la matière, notamment avec l'établissement Jean de la Fontaine. Sur Janson de Sully, malheureusement, le gymnase s'avère vétuste et la région, malgré notre demande pressante, n'a pas encore entrepris les travaux de rénovation nécessaires. Sur Saint-Jean-de-Passy, la mutualisation existe depuis 15 ans. M. HERVOUET DES FORGES estime qu'il s'agit là de l'exemple à reprendre mais rappelle que la décision revient aussi au proviseur de l'établissement. Il considère qu'il conviendrait de bâtir une politique d'ensemble au niveau de l'Académie afin d'inciter cette mutualisation d'espaces inutilisés la moitié du temps dans les établissements scolaires.

M. GOASGUEN ajoute que la Mairie de Paris pourrait louer ces espaces.

M. HERVOUET DES FORGES confirme que les espaces sont en général loués et que l'opération se révèle gagnante aussi pour l'établissement. Des résistances demeurent toutefois pour des raisons de sécurité mais aussi d'état d'esprit. Le XVI^{ème} arrondissement cherche depuis longtemps à s'engager dans cette voie mais beaucoup reste encore à faire.

M. LAURET note que les équipements sportifs du XVI^{ème} n'ont pas été aussi maltraités que cela puisqu'ils s'avèreront *in fine* plus nombreux qu'avant. Il regrette certes la perte du Stade Hébert mais estime que les nouveaux équipements se révéleront nombreux et de qualité. La fin de la construction de Jean Bouin devrait également apporter satisfaction. Il approuve par ailleurs l'ouverture des collèges et lycées aux associations, en invitant leur responsable à conclure des

contrats de location à leur avantage et invite l'arrondissement à tenter d'obtenir de la Fédération française de tennis ou de Jean Bouin un accès plus important pour les scolaires ou les associations.

M. GOASGUEN relève que les recommandations sur le CNE tendent à se réduire.

M. HERVOUET DES FORGES remarque cependant que la perte des 5 hectares de Jean Bouin ne pourra jamais être rattrapée, malgré les restitutions, obtenues grâce aux efforts du Maire du XVI^{ème}.

Mme WITASSE note qu'il n'existe pas d'activité de sport découverte de proximité gratuites dans le XVI^{ème}.

M. HERVOUET DES FORGES le dément. Il précise que des activités de cette nature sont organisées tous les dimanche matin, au stade Hébert et au stade Montherlant.

Mme WITASSE note toutefois que ces activités n'apparaissent pas sur le site de la Mairie.

M. HERVOUET DES FORGES précise qu'elles figurent dans l'annuaire du sport du XVI^{ème}. Par ailleurs, l'école municipale des sports est ouverte pendant les vacances.

Mme WITASSE signale que les familles demandent l'ouverture des services publics le soir ou le week-end.

M. GOASGUEN rappelle que les horaires sont fixés par la Ville de Paris. Ce problème majeur ne peut être réglé que globalement. Il reconnaît que les mairies ne devraient plus être fermées le samedi, jugeant cette situation incompatible avec l'évolution de la société et le travail des femmes. Ces modifications, substantielles, changeraient d'ailleurs la vie quotidienne des Parisiennes. M. GOASGUEN se dit très favorable à un tel changement mais souligne sa complexité.

M. GOASGUEN lève la séance à 21 heures 05.